

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale – demande de subventions

Séance du 26 mars 2015

Convocation du 20 mars 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Monique Pourcelot par M. Francis Brunelle,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 26 mars 2015

**OBJET : Acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale -
demande de subventions**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le caractère subventionnable des acquisitions de mobilier pour la bibliothèque municipale,

Considérant l'intérêt pour la Ville à bénéficier de cette subvention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, pour l'acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale, ainsi qu'auprès du Département des Hauts-de-Seine et de la Région Ile-de-France.

PRECISE que les recettes seront imputées au budget 2015.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. J. L.